



Valorisation 2025 – Prématuration de projets FRM

Demande 2025 - Notice explicative

Table des matières

1. Généralités	2
1.1 Critères d'éligibilité Demandeur.....	2
1.2 Critères d'éligibilité Équipe candidate.....	3
1.3 Critères d'exclusion	3
2. Engagement de la FRM pour la Science Ouverte	3
3. Créer son compte et mettre à jour son profil	4
4. Soumettre une demande de financement	6
4.1 Procédure du demandeur.....	6
4.1.1 Création d'une demande de financement.....	6
4.1.2 Saisie du formulaire de demande	8
4.2 Procédure Directeur du laboratoire du demandeur (consentement).....	11
5. Contacts	12

1. Généralités

Avant d'ouvrir et de compléter un formulaire de demande, veuillez prendre connaissance de l'appel à projets, disponible sur le [site internet de la FRM](#).

Le formulaire de demande se remplit en ligne dans l'espace personnel du demandeur sur le portail FRM <https://financements-chercheurs.frm.org>

Deux intervenants sont impliqués dans la demande :

- Le demandeur remplit et transmet le formulaire de demande.
- Le directeur du laboratoire du demandeur consent à la demande. Si le demandeur est aussi directeur du laboratoire, il doit consentir à sa propre demande.

Toute demande non conforme (pièces non conformes, document ne suivant pas les trames FRM, non-respect des critères d'éligibilité...) ou non transmise à la date de clôture de l'appel à projets sera jugée irrecevable.

La demande et les documents joints (CV **en anglais**, résultats préliminaires...) peuvent être complétés en français ou en anglais.

Pour les sections "Demandeur – Laboratoire d'accueil" et « Équipe » aucune demande de modification du référentiel des laboratoires ne sera prise en compte à compter de 2 jours ouvrés avant la date de clôture de saisie des demandes.

1.1 Critères d'éligibilité Demandeur

Le demandeur :

- Doit être le responsable ou un membre d'une équipe ayant reçu le label **Équipe FRM entre 2018 et 2024**, ou le porteur ou le co-porteur d'un projet ou un membre d'une équipe ayant reçu un financement via un appel à projets d'un des **Axes Prioritaires FRM : Maladie d'Alzheimer 2019, Maladies neurodégénératives 2020, 2023 et 2024, Médecine Réparatrice 2021 et 2022, Environnement et Santé 2020, 2021, 2023 et 2024, Covid 2020 ou Covid long 2021 et 2022**.

Le projet de prématuration proposé doit être dans la même thématique et dans la continuité des travaux menés dans le projet FRM initialement soutenu.

- Doit appartenir à une équipe de recherche indépendante, reconnue comme telle par les tutelles du laboratoire après une évaluation par le Hcéres (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche). Le laboratoire dans lequel est implantée l'équipe doit être en France et rattaché à un/des organisme/s public/s de recherche et/ ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, Université...).
- Doit être un chercheur statutaire, un enseignant-chercheur statutaire, un ingénieur de recherche statutaire ou un hospitalo-universitaire statutaire ou justifier d'un CDD couvrant la durée du projet.
- Doit être en mesure de mener le programme de recherche à son terme sans être atteint par la limite d'âge.

1.2 Critères d'éligibilité Équipe candidate

L'équipe :

- Doit être une équipe de recherche indépendante, reconnue comme telle par les tutelles du laboratoire après une évaluation par le Hceres (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche). Le laboratoire dans lequel est implantée l'équipe doit être en France et rattaché à un/des organisme/s public/s de recherche et/ ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, Université...).
- Ne peut déposer qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets
- Ne peut déposer qu'une demande aux appels à projets Valorisation 2025 de la FRM : soit « Prématuration de projet FRM » soit « Maturation de projet FRM ».
- Les équipes ayant bénéficié d'un financement via l'appel à projets « Prématuration » en 2022, 2023 ou 2024 sont éligibles à cet appel à projets uniquement si le projet proposé est dans la continuité du projet Prématuration déjà soutenu par la FRM.
- Les projets peuvent associer des équipes étrangères ou des partenaires privés, mais ces derniers ne pourront pas bénéficier du financement.

1.3 Critères d'exclusion

Une équipe de recherche (au sens Hceres i.e. unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre/institut de recherche) ne peut être impliquée (en tant que demandeur ou co-demandeur) que dans une seule demande de financement dans le cadre de cet appel à projet. Ce critère s'applique quelle que soit la taille de l'équipe, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou deux co-responsables.

2. Engagement de la FRM pour la Science Ouverte

La FRM poursuit son engagement en faveur de la Science Ouverte et promeut la diffusion et le libre accès aux résultats scientifiques.

Les bénéficiaires des aides de la FRM, s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques revues par les pairs issues directement du projet soutenu par la fondation. Pour ce faire, toutes les publications issues du projet seront rendues en accès libre sous licence libre Creative Commons de type CC-BY ou équivalente.

A minima, le texte intégral de la version acceptée pour publication (Author Accepted Manuscript; AAM) ou de la version éditeur devra être déposé dans l'archive nationale HAL, au plus tard au moment de la publication, en faisant mention dans les métadonnées du financement de la FRM. Une publication visant à paraître dans une revue à abonnement sera déposée dans HAL sous une licence libre en appliquant la Stratégie de non-cession des droits*.

La FRM recommande à ses bénéficiaires de privilégier les revues nativement en accès ouvert et encourage les voies de prépublication via les preprints, le libre accès des monographies et des ouvrages et tous modèles innovants et voies alternatives de publication qui sont en adéquation avec les objectifs de la Science Ouverte et l'exigence d'examen par les pairs.

Dans l'objectif de favoriser l'accessibilité et la réutilisation des données, logiciels et codes-sources issus des projets de recherche soutenus, la FRM recommande à ses bénéficiaires

d'adopter une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable), dans le respect du principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ». De ce fait, les bénéficiaires s'engagent à fournir une première version du Plan de Gestion des Données (PGD) au cours de la première année d'entrée en vigueur du financement.

Les bénéficiaires des aides de la FRM s'engagent à déposer les données, logiciels et codes-sources, destinés à être publiés, dans un entrepôt thématique numérique ou une archive ouverte de confiance, garantissant le respect du cadre législatif et réglementaire, en faisant mention dans les métadonnées du financement de la FRM. La FRM recommande que les codes-sources soient archivés dans Software Héritage et décrits dans HAL, en faisant mention du financement de la FRM.
*<https://www.ouvrirelascience.fr/mettre-en-oeuvre-la-strategie-de-non-cession-des-droits-sur-les-publications-scientifiques/>

3. Créer son compte et mettre à jour son profil

Un compte Synto regroupe des informations personnelles rattachées à une adresse courriel qui sert à l'authentification. Il permet de consentir ou bien d'effectuer des demandes de financement auprès de la FRM et de suivre leur gestion si elles sont acceptées.

Connexion sur <https://financements-chercheurs.frm.org/>

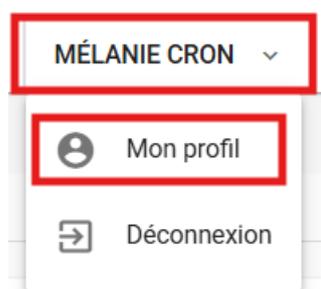
CAS 1 : le demandeur a un compte sur l'ancienne plateforme eAwards, il ne doit pas créer de compte sur la nouvelle plateforme, mais simplement se connecter à l'adresse indiquée précédemment

Votre profil actuel restera inchangé. Vous pourrez vous connecter à votre compte sur la nouvelle plateforme avec le même identifiant que celui que vous utilisez actuellement. Toutefois, lors de votre première connexion à la nouvelle plateforme, vous serez invité à créer un nouveau mot de passe.

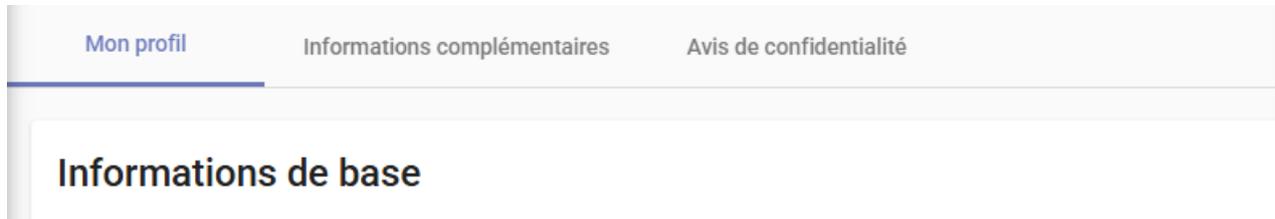
Pour accéder à votre compte sur la nouvelle plateforme lors de votre première connexion, il sera nécessaire de changer votre mot de passe. Nous vous invitons à utiliser le lien « Mot de passe oublié » et à suivre les instructions envoyées par courriel pour définir un nouveau mot de passe

CAS 2 : le demandeur n'a pas encore de compte sur l'ancienne plateforme eAwards, il doit créer un compte sur la nouvelle plateforme en se connectant à l'adresse indiquée

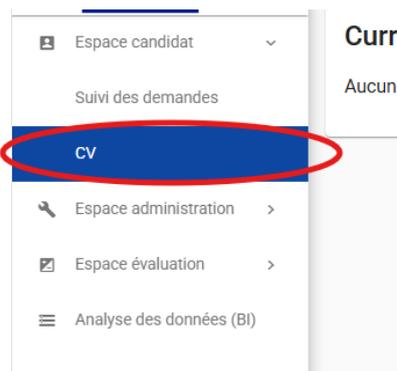
Dans un premier temps, mettre à jour votre profil en remplissant les items (sur le bandeau en haut de la page, cliquer sur **votre nom** puis « **Mon Profil** ») :



Les onglets « **Mon Profil** » et « **Informations complémentaires** » sont **impérativement** à remplir afin de pouvoir rapatrier les informations dans votre CV et votre formulaire de demande de financement. **Merci de bien indiquer votre ORCID, votre nationalité, votre date de naissance et votre statut.**



Il vous faudra ensuite créer un nouveau CV « Principal Investigator (PI) & Co-PI afin de le rattacher par la suite à la demande de financement. Dans le menu à gauche, sous « Espace candidat », cliquez sur « CV ». Cliquez à gauche sur « Ajouter un nouveau CV » puis « Créer un nouveau CV ». **Nous vous demandons de bien vouloir le remplir en anglais pour qu'il soit utilisable dans l'ensemble des demandes FRM.**



* Nouveau CV

Créer un nouveau CV

Créer à partir d'un CV existant

* Type

CV - Doctorant

Encadrant

Interne et Assistant

Post-Doctorant

Principal Investigator (PI) & Co-PI

* Intitulé du CV

0 / 100 Caractères

* Description

0 / 100 Caractères

0 / 1500 Caractères

Validate Submit Print

Sauvegarder Annuler

N'oubliez pas de sauvegarder en bas de chaque page.

Une fois les sections du CV complétées, n'oubliez pas de cliquer sur « Transmettre ». Cette action est nécessaire afin de retrouver et joindre le CV dans le formulaire de demande de financement.

4. Soumettre une demande de financement

4.1 Procédure du demandeur

4.1.1 Création d'une demande de financement

FR

Connexion

* Courriel/Nom d'utilisateur

* Mot de passe

Première connexion au nouveau portail ou mot de passe oublié

[Nouveau mot de passe](#)

Connectez-vous

Nouveaux utilisateurs

[Créer un compte](#)

Pour tout problème, merci de contacter support@frm.org

Après avoir saisi votre identifiant et mot de passe, cliquez sur

- Création d'une nouvelle demande de financement sur le bandeau en haut de l'écran
- Prématuration de projets FRM
- Remplir une demande

Fondation Recherche Médicale

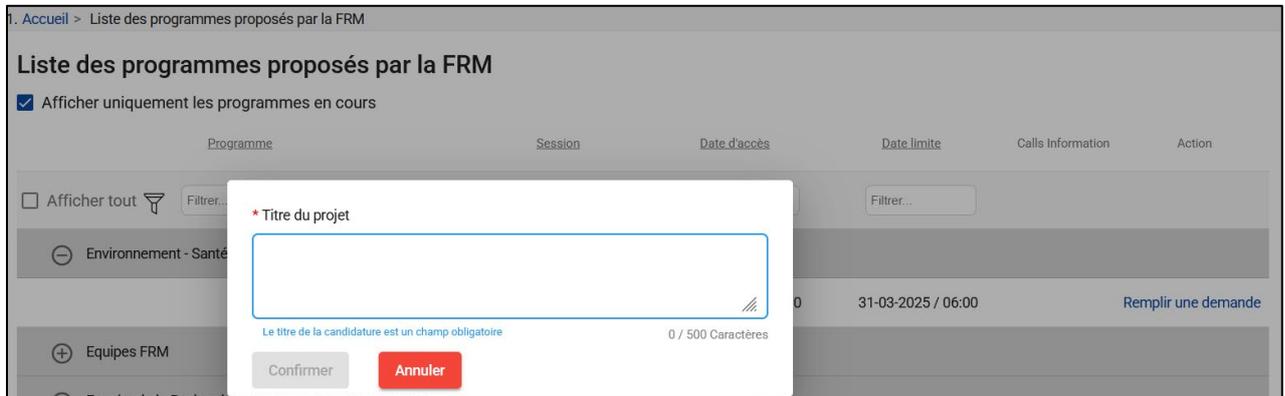
Modifier les étiquettes

Création d'une nouvelle demande de financement

1. Accueil > Espace candidat > Suivi des demandes > Formulaires

La création d'une demande génère un numéro de dossier unique, à conserver pour toute communication avec la FRM.

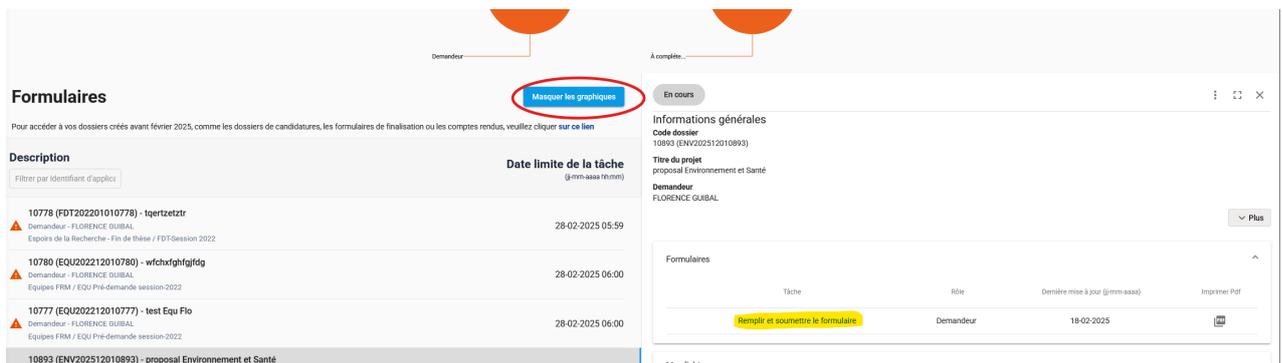
Le formulaire s'ouvre directement en vous demandant d'indiquer le titre du projet. Ce titre pourra être modifié ultérieurement :



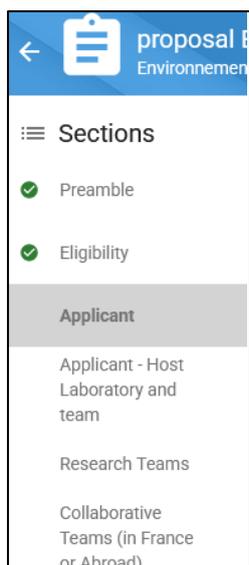
La demande apparaît alors dans la rubrique située à gauche de l'écran « Suivi des demandes ».

Vous pouvez masquer les graphiques.

Cliquez sur le titre de votre projet dans la liste des formulaires gauche puis cliquez sur « Remplir et soumettre le formulaire » pour accéder à votre demande.



4.1.2 Saisie du formulaire de demande



Vous devez prendre connaissance et accepter la section « Termes et Conditions ».

Si vous remplissez tous les critères d'éligibilité (cf. **Critères d'éligibilité Demandeur**), vous aurez accès à la totalité du formulaire de demande avec la totalité des sections à compléter qui s'affichent à gauche de l'écran.

Les sections peuvent être complétées indépendamment les unes des autres et sans ordre précis. Un code couleur (orange / vert) permet d'identifier le statut de chaque section.

Pour chaque section, il est demandé de valider et d'enregistrer. En l'absence de sauvegarde, les données saisies seront perdues.

Le formulaire peut être rempli en plusieurs fois. Il est accessible à partir du menu à gauche « Espace candidat » dans la rubrique « Suivi des demandes »

Le nombre maximal de caractères, espaces inclus, est indiqué, un compteur permet de suivre la saisie.

a. Section Termes et conditions

Il est impératif de prendre connaissance et lire attentivement cette section.

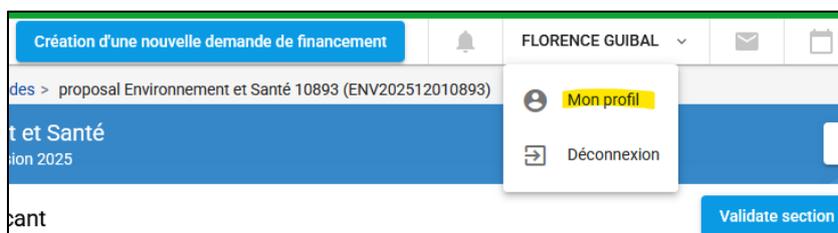
b. Section Éligibilité

Cette section vous permet de vérifier les critères d'éligibilité pour postuler à cet appel à projets.

c. Section Profil du demandeur

Les données affichées sont reprises du profil du demandeur. Elles sont à vérifier et à valider.

Toute modification doit être apportée en retournant sur votre nom puis « Mon profil » (sur le bandeau en haut à droite de l'écran).



d. Section Laboratoire du demandeur

Renseigner la structure et le laboratoire du demandeur.

Les laboratoires sont regroupés par Structures correspondant à des sites géographiques. Le référentiel est consultable via l'onglet Documentation. 

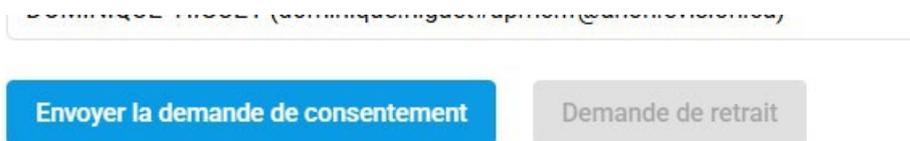
Si vous ne trouvez pas votre laboratoire et/ou votre équipe, merci de contacter support@frm.org en précisant les informations suivantes :

- Intitulé du laboratoire
- Intitulé de l'équipe
- Adresse postale
- Nom et mail des responsables du laboratoire et de l'équipe

Vous devrez attendre la validation de la FRM qui se fera dans les 2 jours ouvrés.

Toute demande d'ajout de laboratoire ou équipe doit être envoyée **au plus tard 48 heures avant la date de clôture des demandes**.

Une fois que vous avez sélectionné votre laboratoire et votre équipe d'accueil, vous devez cliquer sur « Envoyer la demande de consentement » afin que votre directeur de laboratoire puisse consentir à votre demande.



Le formulaire contient un champ de saisie de texte et deux boutons. Le bouton principal est bleu et porte l'inscription 'Envoyer la demande de consentement'. À sa droite se trouve un bouton gris désactivé portant l'inscription 'Demande de retrait'.

En cas d'erreur, vous pouvez retirer cette demande (Demande de retrait). Le consentement du directeur de laboratoire du demandeur demeure obligatoire pour la transmission de votre demande.

À la suite de la sauvegarde de la page, le directeur du laboratoire du demandeur recevra un courriel pour l'inviter à consentir à votre demande.

Si aucun message n'est reçu, merci de vérifier dans les courriers indésirables. La demande peut aussi être retrouvé via leur compte Synto dans la rubrique « Espace Candidat » et « Suivi des demandes ».

Attention : le fait que cette section passe au « vert » ne signifie pas que votre directeur a consenti à votre demande (voir Procédure Directeur du laboratoire du demandeur (consentement)).

e. Sections Projet de recherche détaillé :

Cette section comporte les éléments suivants :

- TRL en début et fin de projet (Merci de vous référer à <https://www.inpi.fr/focus-pme/le-developpement-d-une-biotech-echelle-trl-et-actions-de-propriete-intellectuelle-chaque>)
- À quel besoin médical répond votre projet ? Quelle est la pathologie visée, sa prévalence, sa prise en charge actuelle, ... ? Quelles sont les limitations ou les

- problèmes rencontrés dans cette prise en charge ? Répondent-ils correctement au besoin médical aujourd'hui ? (2000 caractères)
- Description des potentielles compétitions et des concurrences existantes les plus avancées dans le domaine de votre projet et quel est leur état d'avancement (développement clinique, enregistrement réglementaire commercial) (2000 caractères)
 - Comment votre projet répondra aux limitations ou problèmes rencontrés aujourd'hui dans la prise en charge des patients et vis-à-vis des nouvelles thérapies en développement avancé ? Développez-vous une approche déjà existante (mais avec une nouvelle cible, un nouveau mécanisme d'action, ...) ou abordez-vous la pathologie avec une modalité thérapeutique nouvelle ? (1000 caractères)
 - Quels sont les résultats de votre projet déjà financé par la FRM qui seront valorisés par dans ce projet Prématuration ? (2000 caractères)
 - Quel est l'état de l'art scientifique (recherche amont, recherche préclinique) que dans votre domaine ? En quoi, votre approche se différencie-t-elle ? (2000 caractères)
 - Projet détaillé, méthodes et approches scientifiques employées (3000 caractères)
 - Les résultats attendus constitueront ils une première preuve de concept ou la confirmation d'une première preuve de concept déjà obtenue ? (1000 caractères)

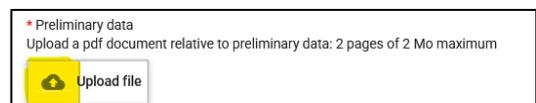
Le nombre maximal de caractères, espaces inclus, est indiqué, un compteur permet de suivre la saisie.

Afin que le texte soit facilement lisible par les experts, nous vous conseillons d'aérer votre texte avec des espaces entre les paragraphes.

Téléchargement obligatoire de :

- Un fichier de données préliminaires (document PDF de 2 pages et 2Mo maximum).
- Un diagramme de Gantt faisant figurer les étapes à franchir, les étapes de Go/No Go et les barrières scientifiques et/ou technologiques (document PDF de 1 page maximum et 2Mo maximum)

Pour télécharger les PDF, cliquer sur la partie gauche du pavé (le nuage)



f. Section Financement et cofinancement

Le montant du financement est de **75 000 € sur un an**.

- Frais éligibles : équipement, fonctionnement, mission et /ou personnel.
- Les **frais de mission** éligibles sont plafonnés à **3 000 €**.
- Les frais de publication ou APC (article processing charges) pour la publication en accès ouvert ne seront pas éligibles pour les journaux qui ne sont pas nativement en accès ouvert.

- Les **frais de publication éligibles** sont plafonnés à **15 000 €** pour la durée du financement.
- Les frais de gestion sont éligibles et plafonnés dans le respect de la contractualisation entre la FRM et les principaux organismes gestionnaires :
 - o 4% maximum du montant total du financement pour le CNRS et l'Inserm
 - o 6% maximum du montant total du financement pour les autres organismes publics.
- Le financement alloué devra débuter au plus tard au **01/01/2026**.

g. Section Signature and Transmission

- 1) Cocher la case « J'accepte »
- 2) Cliquer sur « Valider le formulaire », afin de vous assurer que toutes les informations et documents requis ont bien été fournis.

Si une erreur a été constatée dans le formulaire ou si le consentement est manquant, un tableau récapitulatif apparaîtra.

- 3) Cliquer sur « Transmettre », afin de soumettre votre demande de financement.

Attention : sans avoir cliqué sur « Transmettre », votre demande de financement ne sera jamais prise en compte.

Une fois votre demande « Transmise », elle n'est plus modifiable

Aucun message vous confirmant la transmission de votre demande ne vous sera envoyé par mail. Pour vérifier la bonne transmission de votre demande, vous devez vous rendre dans « Mes formulaires » et vérifier le statut de votre demande, il doit être « Transmis ».

4.2 Procédure Directeur du laboratoire du demandeur (consentement)

Le directeur du laboratoire du demandeur est sollicité via le portail de la FRM pour accorder son consentement à la demande de financement.

Le directeur du laboratoire du demandeur doit posséder un compte sur le portail FRM : <https://financements-chercheurs.frm.org> et renseigner son profil.

Un compte FRM regroupe des informations personnelles rattachées à une adresse courriel qui sert à l'authentification.

Si le directeur de laboratoire a un compte sur l'ancienne plateforme eAwards, il ne doit pas créer de compte sur la nouvelle plateforme Synto, mais simplement se connecter à l'adresse <https://financements-chercheurs.frm.org>

- Le profil restera inchangé. Vous pourrez vous connecter à votre compte sur la nouvelle plateforme avec le même identifiant que celui que vous utilisez actuellement. Toutefois, lors de votre première connexion à la nouvelle plateforme, vous serez invité à créer un nouveau mot de passe.
- Pour accéder à votre compte sur la nouvelle plateforme lors de votre première connexion, il sera nécessaire de changer votre mot de passe. Cliquez sur « Mot de

passé oublié » et suivez les instructions envoyées par courriel pour définir un nouveau mot de passe.

Si le directeur de laboratoire n'a pas de compte sur l'ancienne plateforme eAwards, il doit créer un compte sur la nouvelle plateforme FRM.

Lorsque le demandeur aura envoyé sa demande de consentement dans la section « Applicant - Host Laboratory and team », le directeur de laboratoire recevra un courriel l'invitant à consentir à la demande de financement. Ce consentement est indispensable pour que la demande soit transmise à la FRM.

Le directeur de laboratoire doit se connecter à son compte FRM et cliquer sur la demande dans « Suivi des demandes ».

Je soussigné(e), Je soussigné(e),

Je déclare et j'accepte ce qui suit:

- Je m'engage à fournir au candidat les moyens matériels et financiers pour mener à bien son projet de recherche
- Je certifie par la présente qu'à ma connaissance, toutes les informations contenues dans la candidature ou transmises par voie électronique ou autre en relation avec cette candidature - y compris toute modification - sont exactes et complètes

Je suis d'accord

Je ne suis pas d'accord

Il pourra visualiser la demande de financement correspondante et dans la colonne « Tâche », devra cliquer sur « Donner / Refuser son consentement ». Le demandeur sera informé par courriel de sa décision.

Informations générales

Code dossier

Titre du projet

Demandeur

Plus

Formulaires

Tâche	Rôle	Dernière mise à jour (jj-mm-aaaa)	Imprimer Pdf
Donner / Refuser son consentement	Chef d'équipe du projet (Investigateur)	31-01-2025	

Le consentement du directeur de laboratoire du demandeur est obligatoire pour soumettre la demande et qu'elle puisse être transmise à la FRM.

5. Contacts

Amandine Touzeau
amandine.touzeau@frm.org

01 44 39 75 97

Florence Guibal
Florence.guibal-mailleux@frm.org

01 44 39 75 95

Mariana Camara Dos Reis
mariana.camaradosreis@frm.org

01 44 39 75 56